

Inspection générale des bibliothèques

Des indicateurs documentaires pour les sites universitaires

Rapport à madame la ministre
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CABINET

- M. JACQUES FONTANILLE, directeur du cabinet
- M. JEAN-RICHARD CYTERMANN, directeur-adjoint du cabinet

IGAENR

- M. THIERRY BOSSARD, chef de service

DIRECTIONS

- Monsieur le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Madame la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- Monsieur le directeur général pour la recherche et de l'innovation
- Madame la directrice du pôle de financement et de contractualisation des établissements de formation et de recherche
- Monsieur le chef du service de la coordination stratégique et des territoires
- Monsieur le chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Monsieur le président de la conférence des présidents d'universités
- Monsieur le président de la conférence des grandes écoles
- Monsieur le président de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
- Monsieur le président du Centre national de la recherche scientifique
- Madame la présidente directrice générale de l'Institut national de la recherche agronomique
- Monsieur le président directeur général de l'Institut national de l'INRIA
- Monsieur le président directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale
- Monsieur le président directeur général de l'Ifremer
- Monsieur le président de l'Institut de recherche pour le développement
- Monsieur le président de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)
- Madame la présidente de l'Institut Pasteur
- Monsieur le président de l'ADBU

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Inspection générale des bibliothèques

Des indicateurs documentaires pour les sites universitaires

NOVEMBRE 2013

Pierre CARBONE
Inspecteur général des bibliothèques

SOMMAIRE

Introduction	1
1. Les référentiels de l'évaluation des bibliothèques.....	2
2. Les données disponibles sur la documentation.....	3
2.1. Les dispositifs d'enquête statistique sur la documentation dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche	3
2.2. Un petit noyau de données quantitatives homogènes	4
Tableau 1 – Données homogènes pour les différents types de bibliothèques ou services documentaires.....	5
2.3. Des données quantitatives à homogénéiser ou à prendre en compte	7
2.3.1. <i>Les personnels.....</i>	7
2.3.2. <i>Budget : les dépenses</i>	7
2.3.3. <i>Les collections physiques</i>	7
2.3.4. <i>Les ressources numériques et leur usage.....</i>	8
2.3.5. <i>Les services rendus</i>	8
3. Les orientations nationales et européennes.....	10
3.1. Les indicateurs documentaires dans le cadre de la LOLF.....	10
3.2. Le Baromètre de la qualité des services publics (puis, de l'action publique).....	11
3.3. Les indicateurs contractuels	11
3.4. La documentation dans l'évaluation de l'AERES	12
3.5. U-Multirank	13
4. La vision territoriale : les diagnostics Strater	16
4.1.1. <i>Vision synthétique : contribution pour un diagnostic</i>	16
4.1.2. <i>Approche quantitative</i>	17
5. Quelques pistes pour évaluer une politique documentaire de site.... - 20 -	
5.1. Site universitaire et site documentaire..... - 20 -	
5.2. Quelles données ?..... - 22 -	

5.2.1.	<i>Un bilan global</i>	- 22 -
5.2.2.	<i>Un bilan reflétant les tendances en cours</i>	- 23 -
5.2.3.	<i>Indicateurs éligibles</i>	- 23 -
	Tableau 2 – Indicateurs éligibles à l'échelle du site	- 24 -
5.2.4.	<i>Temporalité des indicateurs</i>	- 25 -
5.2.5.	<i>Indicateurs globaux pour le site ou indicateurs intra-site</i>	- 25 -
5.2.6.	<i>La vision par discipline ou secteur disciplinaire</i>	- 26 -
5.2.7.	<i>Données complémentaires pertinentes pour le site</i>	- 26 -
Conclusion		29
Annexes		31

Introduction

La politique de site est désormais un des axes structurants de la stratégie de formation supérieure, de recherche et d'innovation aux plans territorial et national. Depuis la création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), c'est le cadre territorial dans lequel sont mises en œuvre des mutualisations entre les différents établissements d'enseignement supérieur (universités, grandes écoles) relevant du MESR comme d'autres ministères ainsi qu'avec les organismes nationaux de recherche. Les PRES ont été les porteurs de projets d'investissement à moyen et long terme, qu'il s'agisse des contrats de projet Etat-Régions, des opérations du plan Campus ou des programmes d'excellence financés au titre des investissements d'avenir. Le rôle de ces regroupements territoriaux est appelé à évoluer avec la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, pour constituer des communautés d'universités et d'établissements dotées du statut d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, dans les cas où les universités qui les composent ne fusionnent pas.

Le contrat de site est un des changements majeurs dans la relation entre l'Etat et les universités. En effet, la nouvelle loi fixe qu' « *un seul contrat pluriannuel d'établissement [...] est conclu entre le ministre chargé de l'enseignement supérieur et les établissements regroupés relevant de sa seule tutelle.* » Le périmètre de ce contrat de site peut s'élargir aux établissements relevant d'autres autorités de tutelles, « *et ces autorités peuvent être parties au contrat* ». Dans la même logique, le MESR « *assure, conjointement avec les autres ministres concernés, la tutelle des établissements supérieurs relevant d'un autre département ministériel* ».

Les politiques de site, définies par les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche à l'échelle d'un territoire, en concertation avec la Région et les autres collectivités territoriales concernées, deviennent ainsi un outil essentiel pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, élaborée et révisée tous les cinq ans.

Pour favoriser cette coordination stratégique, le MESR s'appuie en particulier sur la démarche STRATER, qui réunit actuellement des éléments de diagnostic aussi globaux que possible à l'échelle régionale pour ce qui concerne les formations supérieures, la recherche et l'innovation scientifique et technologique. Des indicateurs documentaires ont été introduits en 2012 dans les diagnostics régionaux, mais ils ne prennent en compte actuellement que les données relatives aux bibliothèques universitaires. Pour remédier à cette lacune, et mettre encore plus la documentation et l'information scientifique et technique (IST) au service des stratégies nationales et territoriales, il est donc nécessaire de définir des indicateurs qui soient communs aux différents services de documentation et d'IST (dans les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche), et qui permettent d'évaluer les politiques de site.

1. Les référentiels de l'évaluation des bibliothèques

Les statistiques et l'évaluation des bibliothèques font l'objet depuis une quarantaine d'années d'une normalisation internationale dans le cadre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Les normes disponibles sont les suivantes :

- Norme ISO 2789, Information et documentation – Statistiques internationales de bibliothèques, 4^e éd., 2006. *Une 5^e édition vient d'être publiée en anglais (traduction française en cours).*

- Norme ISO 11620, Information et documentation – Indicateurs de performance des bibliothèques, 2^e éd., 2008. *Une 3^e édition est soumise au vote final au sein de l'ISO.*

Par ailleurs, plusieurs documents, préfigurant des normes ou des rapports techniques(TR), sont publiés ou en préparation :

- Rapport technique ISO 28118, Indicateurs de performance des bibliothèques nationales, 1^{ère} édition, 2009. *Ce rapport technique doit être inclus dans la 3^e édition de la norme ISO 11620 en préparation.*

- Rapport technique ISO 11219, Information and documentation – Qualitative Conditions and basic statistics for library buildings – Space, function and design, 1^{ère} éd., 2012. (Pas de traduction française à ce jour).

- Projet de norme ISO 16349, Information et documentation – Méthodes et procédures pour évaluer l'impact des bibliothèques *La 1^{ère} édition est soumise au vote final au sein de l'ISO.*

- Rapport technique ISO 14873, Information et documentation – Statistiques et qualité pour l'archivage du web, 2013. *En cours de publication.*

Si ces normes permettent d'évaluer les bibliothèques et centres documentaires, on notera qu'elles ne prennent pas en compte en l'état un certain nombre d'activités fournies par les services d'IST des organismes de recherche (archives ouvertes et institutionnelles, bibliométrie, veille, édition, gestion des données issues de la recherche, notamment), et qu'il conviendrait d'ouvrir un nouveau sujet d'étude au sein de l'ISO.

Par ailleurs, dans le cadre français, l'Afnor a publié en 2009 un document de référence (non normatif), *Qualibib*, Guide pratique pour l'amélioration de la qualité de l'accueil et des services publics dans les bibliothèques et centres de documentation.

2. Les données disponibles sur la documentation

2.1. Les dispositifs d'enquête statistique sur la documentation dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'évaluation de l'activité documentaire est inégale selon le type de structure concernée, ce qui constitue un handicap au moment où s'élaborent des politiques de site réunissant des universités, des écoles d'ingénieurs, des grandes écoles et des organismes de recherche.

Le secteur le plus et le mieux évalué est celui des bibliothèques universitaires (BU). Depuis 1974, soit près de quarante ans, il fait l'objet d'une enquête annuelle, l'*Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires (ESGBU)*. Cette enquête inclut dans son périmètre les grands établissements et a intégré les instituts nationaux polytechniques (INP)¹ en 1995-96, puis les instituts nationaux des sciences appliquées (INSA) en 2000, enfin les instituts universitaires de formation des maîtres en 2008. Elle comprend deux volets : l'un sur l'ensemble de la bibliothèque, l'autre renseigné pour chaque unité documentaire. Depuis 1988, ses résultats sont publiés à la Documentation française dans un *Annuaire des bibliothèques universitaires*. Ils sont également accessibles depuis 1999 dans une base de données, *ASIBU (application statistique interactive des bibliothèques universitaires)*, qui permet d'établir des comparaisons entre établissements ou de calculer des ratios. Les données ASIBU pour les années 2003 à 2010 viennent d'être intégrées dans PapESR (Portail d'aide au pilotage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

L'ESGBU comprend aussi un volet concernant les CADIST (Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique), mais ce volet détaille certaines données concernant le budget, l'accroissement documentaire, le prêt entre bibliothèques et le personnel sans ajouter des données de nature différente².

Au sein des universités et des grands établissements, les ressources des bibliothèques ou des centres de documentation de département, d'institut, d'UFR ou de laboratoire sont mal connues. Une partie de cet ensemble a rejoint le service commun de documentation (SCD), ce sont les *bibliothèques intégrées*, gérées selon les mêmes règles que les BU et donc incluses dans l'ESGBU au même titre. La partie la plus importante est constituée de *bibliothèques associées*, qui font l'objet depuis 1990 d'une enquête simplifiée jointe à l'ESGBU. Les résultats, qui sont loin d'être exhaustifs, n'ont toutefois jamais été publiés et ne sont pas non plus disponibles sur ASIBU. La dernière étude sur ce sujet menée par l'Inspection générale

¹ Après la scission des BIU de Nancy et Toulouse, qui desservaient ces INP. L'INP de Grenoble a formé une SICD avec l'Université Grenoble I.

des bibliothèques en 2006³ montre la persistance du phénomène, notamment en lettres, sciences humaines et sociales. Etablir un bilan global de la documentation à l'échelle d'une université nécessite de prendre en compte ce secteur.

Pour ce qui concerne la documentation des laboratoires, elle est souvent présente dans des unités mixtes de recherche (UMR) entre une ou plusieurs universités et un organisme de recherche, et ses moyens réunissent des crédits et des personnels provenant de plusieurs sources. Les données les concernant doivent donc être collectées auprès de plusieurs sources pour être agrégées ensuite.

En dehors des universités et des grands établissements ainsi que des INP et des INSA, les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs ne font pas l'objet d'un suivi régulier. Mais le groupe de travail Documentation-Information de la Conférence des grandes écoles réalise des enquêtes et a élaboré des indicateurs documentaires spécifiques, s'inspirant de données de l'ESGBU.

Un autre secteur important est constitué par les services de documentation et d'information scientifique et technique des organismes nationaux de recherche. Ces services partagent des moyens avec les universités dans les UMR, mais sont aussi présents aussi bien dans des unités propres de recherche qu'à l'échelon central de l'organisme. L'enquête ESGBU a inclus en 2009 ces organismes dans son périmètre, et comprend des données spécifiques à leur activité, non publiées à ce jour. L'association Eprist⁴ a fait à la MISTRD des propositions qui ont conduit à adapter l'ESGBU pour ce concerne les services d'IST.

2.2. Un petit noyau de données quantitatives homogènes

Le tableau en annexe 2 compare les données disponibles selon le type de bibliothèque ou service documentaire, et identifie les données communes, donc homogènes (même s'il y a parfois des variations de terminologie non significatives) et les données spécifiques (qui ne sont renseignées que par certaines catégories mais non par toutes), ainsi que certains facteurs à prendre en compte dans la collecte de ces données.

Le tableau ci-dessous recense ces données homogènes ou communes à presque tous les types de structures, et qui permettraient donc en l'état actuel d'établir un bilan global à l'échelle du site.

² Un rapport est également fourni par le CADIST, comportant un compte rendu succinct du fonctionnement au cours de l'année considérée (développement des collections, prêt entre bibliothèques, coopération documentaire, formation des utilisateurs, activité scientifique, etc.).

³ RENOULT, Daniel, LEMELLE, Françoise, Dispersion de la documentation universitaire ? Un bilan du décret de 1985, Rapport IGB n° 2006-032. <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/35/4/20354.pdf>

⁴ Association des responsables de l'information scientifique et technique des organismes de recherche français publics ou d'utilité publique, dont les statuts sont en cours de dépôt.

Tableau 1 – Données homogènes pour les différents types de bibliothèques ou services documentaires

	SCD Ensemble ou Unités documentaires	Bibliothèques Associées	Services IST des organismes de recherche	Grandes écoles
Locaux : Surfaces hors œuvre	X	X	X	X
Locaux : places assises	X	X	X	X
Personnels : personnes physiques	X		X	X
Personnels : ETP ou ETPT, total	X	X	X	
Personnels : ETP professionnels des bibliothèques ou de la documentation	X	Donnée non collectée actuellement mais pouvant être obtenue	X	Donnée ne figurant pas dans les indicateurs CGE mais aisée à obtenir
Budget, dépenses totales masse salariale globale incluse	X Total dépenses du SCD + masse salariale globale		Dépenses de la structure IST + masse salariale de la structure IST	Dépenses totales consolidées
Budget documentaire global de l'institution	Budget documentaire total de l'université	Cf. SCD		Dépenses documentaires
Budget : total des dépenses d'acquisition, ou des dépenses documentaires ou des dépenses de ressources documentaires	X	X	X	X
Budget : total des dépenses d'acquisition de ressources électroniques	Totalisable à partir du détail par type de ressources		X Problème de ventilation par site des dépenses effectuées au niveau central	X (budget documentaire pour l'électronique)
Budget : dépenses de numérisation	X		X	
Collections physiques : livres, nombre de volumes	X	X	X	X
Collections physiques : livres acquis, nombre de volumes	X	X	X	X
Collections physiques : périodiques, nombre de titres (morts et vivants)	X	X	X	X
	SCD	Bibliothèques	Services IST des	Grandes écoles

	Ensemble ou Unités documentaires	Associées	organismes de recherche	
Collections physiques, périodiques en cours, nombre d'abonnements	X	X	X	Nombre de périodiques ?
Ressources électroniques : nombre de titres de périodiques en ligne en cours, - dont accessibles uniquement en ligne	X	Comptabilisé au niveau du SCD	X	Donnée qui ne figure pas dans les indicateurs CGE mais qui peut être obtenue
Ouverture au public : nombre d'heures d'ouverture par semaine	X	X	X	X Ouverture hebdomadaire moyenne
Publics : lecteurs inscrits	X		X	X
Public potentiel: nombre d'étudiants par niveau de diplôme (Licence, Master, Doctorat)	X	Comptabilisé au niveau du SCD		X
Public potentiel : nombre d'enseignants et/ou de chercheurs	X	Comptabilisé au niveau du SCD	X	X
Fréquentation : nombre d'entrées	X	X	X	X
Prêts à domicile (ou prêts), nombre	X		X	X
Prêt entre bibliothèques, nombre de demandes émises (emprunteur)	X	Le PEB est organisé au niveau du SCD.	X	X
Prêt entre bibliothèques, nombre de demandes reçues (fournisseur)	X	Le PEB est organisé au niveau du SCD.	X	X
Ressources électroniques : total des téléchargements	X Somme des téléchargements par type de ressource	Comptabilisé au niveau du SCD	X Mais des difficultés à obtenir la ventilation par site	Donnée qui ne figure pas dans les indicateurs CGE mais qui peut être obtenue
Formation des usagers : nombre d'heures de formation	X	Formations organisées au niveau du SCD	X	X
Formation des usagers : nombre d'étudiants formés	X	Formations organisées au niveau du SCD	Non concerné	X

2.3. Des données quantitatives à homogénéiser ou à prendre en compte

2.3.1. *Les personnels*

Concernant les personnels, leur ventilation en ETP (ou ETPT) par fonction est différente selon les cas, la définition des fonctions n'étant pas la même. Il serait toutefois souhaitable d'individualiser le pourcentage des personnels en ETPT affecté à des activités de mutualisation et de coopération à un niveau supra-local (national ou international).

2.3.2. *Budget : les dépenses*

C'est probablement la rubrique où les données sont les plus disparates :

- les dépenses totales hors masse salariale des effectifs de permanents sont identifiées pour les SCD et les services IST des organismes, mais les grandes écoles retiennent la donnée suivante « dépenses totales consolidées » (donc, masse salariale des permanents incluse) ; il est donc nécessaire de *fournir séparément les données relatives à la masse salariale* ;

- les *dépenses d'acquisition par type de document, dont notamment les dépenses en livres* sont fournies dans l'ESGBU pour les SCD et les services IST. Il conviendrait de collecter pour l'ensemble.

- l'ESGBU individualise pour les SCD et les services IST des organismes, les *dépenses de numérisation*. Cette donnée serait intéressante pour l'ensemble.

2.3.3. *Les collections physiques*

- L'ESGBU comprend une donnée relative aux *mètres linéaires* ; c'est la seule donnée qui permet de mesurer l'ensemble des collections physiques, quel que soit le type de document, et elle mériterait d'être collectée par l'ensemble ;

- L'ESGBU *distingue pour les livres les titres et les volumes* ; en effet, la richesse de la collection ne s'apprécie pas uniquement au nombre de volumes (les titres pouvant être acquis en plusieurs exemplaires) mais dans sa diversité, au nombre d'unités bibliographiques différentes ;

- Les *thèses* sont déposées dans les universités, et donc comptabilisées par les SCD ; les données qui leur sont relatives sont intéressantes pour l'ensemble ; par ailleurs, certains centres de documentation d'UMR peuvent avoir d'importantes collections de thèses étrangères ;

- *D'autres types de documents*⁵ sont dignes d'intérêt dans la mesure où ils représentent des collections significatives : microformes (hors thèses) ; manuscrits ; documents

⁵ Dans les résultats 2010 de l'ESGBU, seules huit bibliothèques (dont quatre bibliothèques de grand établissement) déclarent plus de 100 000 unités matérielles d'autres documents.

cartographiques ; documents sonores ; documents graphiques ; documents audiovisuels, ou autres ;

- Les *documents patrimoniaux*⁶, généralement conservés dans les bibliothèques universitaires et de grand établissement, présentent eux aussi un intérêt pour l'ensemble, de même que les *archives scientifiques*. Il importe de le comptabiliser par grands ensembles par fonds). ;

- Les *objets scientifiques* sont présents dans les collections de certaines bibliothèques.

2.3.4. Les ressources numériques et leur usage

- L'ESGBU les distingue par type de ressource (périodiques, livres notamment) tandis que le document CGE retient la donnée « nombre de ressources électroniques » ;

- De même, pour les consultations, l'ESGBU distingue les téléchargements par type de ressources (bases de données ; périodiques ; livres), tandis que le document CGE ne retient pas de donnée sur ce point ;

- Ces données peuvent être fournies également par les grandes écoles, même si le document CGE n'y fait pas référence. En revanche, **l'identification de la consultation électronique site par site est plus compliquée pour les services IST des organismes de recherche**, et demande pour chacun un outil de traitement des statistiques centrales permettant d'identifier les consultations de chaque unité de recherche (voir l'INIST-CNRS, qui produit depuis 2006 des statistiques locales alimentant un tableau de bord pour chacun de ses portails).

Par ailleurs, on note l'incomplétude des statistiques, car de nombreux éditeurs ou fournisseurs, notamment français, ne livrent pas de statistique au format COUNTER⁷.

2.3.5. Les services rendus

Au-delà des services comptabilisés par tous (fréquentation, prêt, prêt entre bibliothèques, téléchargements), on retient les données suivantes, recueillies par certains :

- les *services de référence en ligne* (dans l'ESGBU, nombre de questions posées) ;

- les *services documentaires* (dans le document Eprist, nombre de demandes de documents) ;

- les *sites web* (dans le document CGE, nombre de clics pour accéder aux pages « bibliothèque ») ;

- les *archives ouvertes et institutionnelles* (dans le document Eprist, total des publications référencées et type de publication retenue ; dans le document CGE sans autre précision) ;

⁶ Comptabilisés en volumes et en titres.

⁷ *Counting Online Usage of Networked Electronic Resources*, code de bonne pratique pour les statistiques d'usage des ressources électroniques. Cf. <http://www.projectcounter.org/>

- la *participation à un plan de conservation partagée* (dans le document CGE).

Le document Eprist recense d'autres services, mais mesurés selon la part des effectifs de la structure IST qui y sont consacrés et non en fonction de résultats ou de produits : la bibliométrie ; l'ingénierie de l'information ; l'animation / communication ; la coopération et le partenariat ; la veille ; l'édition ; les données issues de la recherche ; les archives.

La question qui se pose est donc de déterminer quels types de données et quels types d'indicateurs permettraient d'obtenir une synthèse globale :

- de l'activité documentaire de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle d'un site,
- et de ses effets qualitatifs sur l'ensemble du site.

La détermination de ces indicateurs dépend à la fois des orientations nationales et européenne et d'une vision territoriale.

3. Les orientations nationales et européennes

3.1. Les indicateurs documentaires dans le cadre de la LOLF

L'évaluation de la performance dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) se fait selon un triple point de vue : celui du citoyen, celui de l'utilisateur, celui du contribuable. Ainsi, dans le programme *Formations supérieures et recherche universitaire*, les BU sont concernées par l'objectif n°5 *Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche*. Pour cet objectif, les indicateurs suivants, reflétant le point de vue des usagers, avaient été retenus en 2006 :

- *mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque*, dont la méthode de calcul est la suivante :

Nombre de places de travail x durée hebdomadaire d'ouverture (pondérée selon le volume de la collection) rapporté au nombre d'étudiants et d'enseignants à desservir.

- *taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit*, dont le mode de calcul est le nombre d'entrées divisé par le nombre de lecteurs inscrits ;

- *consultation des ressources électroniques : nombre de documents téléchargés et taux de demandes satisfaites*, les valeurs étant distinctes pour les bases de données et les périodiques électroniques.

Les indicateurs LOLF expriment une synthèse au plan national à partir des remontées des statistiques des opérateurs de l'Etat (en l'occurrence ici, les universités). Les données nécessaires à leur calcul font l'objet d'une remontée dans le trimestre suivant la fin de l'exercice, en anticipation de l'enquête ESGBU.

Ces indicateurs sont situés dans une perspective pluriannuelle : dans le projet pour l'année n , sont indiquées les valeurs constatées en $n-3$ et $n-2$, les prévisions pour les années $n-1$ et n , et la cible pour l'année $n+2$.

L'indicateur relatif aux ressources électroniques a disparu du programme annuel de performance (PAP) 2010 parce que la réalisation constatée dans le rapport annuel de performance 2009 (plus de 45 millions de téléchargements) était supérieure à la cible fixée dans le PAP 2009 (20 millions de téléchargements).

Par ailleurs, le taux de fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit n'est plus retenu comme indicateur LOLF depuis le projet annuel de performance 2013, et ***le seul indicateur restant actuellement est la mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque.***

Si l'on voit les avantages de la démarche en termes de pilotage budgétaire, on en perçoit aussi les inconvénients dans ce cas précis, car *ces indicateurs mettent surtout l'accent sur l'accès physique au moment où se développe aussi la bibliothèque virtuelle accessible 24h/24 sur internet*. Il est urgent de réintroduire des indicateurs reflétant aussi bien l'activité de la bibliothèque virtuelle que celle de la bibliothèque physique.

Par ailleurs, s'agissant pour le numérique d'activités où la prévision est difficile aussi bien à l'échelon national qu'à celui des opérateurs, la cible est difficile à fixer. Est-ce une cible quantitative (par exemple, un volume annuel de téléchargements) ou qualitative (par exemple, le poids relatif de l'usage du numérique par rapport à l'usage de l'imprimé).

3.2. Le Baromètre de la qualité des services publics (puis, de l'action publique)

Ce baromètre, mis en place en 2010, est un des outils de la démarche de modernisation de l'action publique. Il comprend une série d'indicateurs liés au traitement des démarches des usagers, dont l'indicateur suivant pour la démarche « Je poursuis des études supérieures » :

% d'étudiants ayant accès à une bibliothèque universitaire ouverte plus de 60 h par semaine

Les résultats de la 4^e édition du baromètre ont été publiés en mars 2012.⁸

3.3. Les indicateurs contractuels

On retrouve le même souci d'une vision globale plutôt que détaillée dans les évolutions de la politique contractuelle, notamment pour les universités. En effet, suite à la loi Liberté et responsabilités des universités du 10 août 2007, l'administration centrale n'attribue plus depuis 2009 de dotations fléchées aux bibliothèques, dont les moyens sont intégrés dans une dotation globale de fonctionnement. Le MESR a mis en œuvre en 2009 un système de répartition des moyens, SYMPA⁹, qui alloue 80% des crédits selon l'activité de formation et de recherche et 20% des crédits en fonction de la performance des universités. Cette performance est déterminée sur la base de plusieurs critères, dont l'ouverture des bibliothèques (ce qui est en pleine cohérence avec les indicateurs LOLF). Par ailleurs, avec la dotation globale, le contrat est centré sur des axes stratégiques et des actions-levier, et ne recense plus un catalogue d'actions liées aux différents services. De ce fait, les contrats comprennent un petit nombre (9) d'indicateurs communs de la performance, dont la *variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD*, et des indicateurs spécifiques à l'établissement autres que les indicateurs LOLF et liés à des objectifs précis. Avec cette orientation de la politique contractuelle, *l'évaluation de la BU se centre sur l'adéquation de la politique documentaire aux objectifs stratégiques de formation et de recherche*.

⁸ Cf. http://www.modernisation.gouv.fr/fileadmin/Mes_fichiers/pdf/CIMAP_18_12_12/DP-CIMAP_2_Mesurer.pdf

⁹ Système de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité.

3.4. La documentation dans l'évaluation de l'AERES

La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche institue un Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur en lieu et place de l'AERES. Dans cette phase transitoire, l'AERES a mis en place en 2013, pour l'évaluation de la vague E des contrats d'établissement, une démarche plus qualitative que précédemment, en accord avec les *European Standards and Guidelines for Quality Assurance in the Higher Education Area* publiés par l'ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education)¹⁰.

Le référentiel de l'AERES recense 6 domaines¹¹ :

Domaine 1 : La stratégie et la gouvernance

Domaine 2 : La recherche et la formation

Domaine 3 : La réussite des étudiants

Domaine 4 : La valorisation et la culture scientifique

Domaine 5 : Les relations européennes et internationales

Domaine 6 : Le pilotage et la gestion

La documentation est dans le domaine 2 (La recherche et la formation) qui comprend 4 champs :

Champ 1 : La politique de recherche

Champ 2 : La politique de formation initiale et continue

Champ 3 : Le lien entre recherche et formation, les études doctorales

Champ 4 : La documentation

Les critères d'évaluation énoncés pour la documentation sont d'ordre qualitatif :

Champ 4 : La documentation

Référence : l'établissement déploie une politique de documentation en appui à ses activités de recherche et de formation

- Une politique d'acquisition et d'échanges est définie, en association avec l'ensemble des usagers de la documentation, et en s'appuyant sur des partenariats ou des alliances.

¹⁰

¹¹ Cf. <http://www.aeres-evaluation.fr/index.php/Publications/Methodologie-de-l-evaluation/VAGUE-E-2015-2019/Evaluation-des-etablissements-Campagne-d-evaluation-2013-2014>

- L'établissement connaît ses ressources documentaires et dispose d'un catalogage complet, actualisé et accessible.
- La documentation est intégrée à la politique de formation de l'établissement, notamment en termes de contenus pédagogiques et d'accessibilité des bibliothèques.
- La diversification des ressources documentaires répond aux besoins de la recherche et de la formation.
- Les infrastructures techniques et logicielles en matière de documentation contribuent à garantir la qualité du service rendu.

Par ailleurs, la collecte des données de caractérisation et indicateurs demandés par la section des établissements de l'AERES se limite au strict minimum, et sont accessibles à ses experts via ASIBU et PapESR pour les bibliothèques universitaires et des grands établissements.

3.5. U-Multirank

La Commission européenne a officiellement lancé en janvier 2013 un nouveau classement international des universités. Ce classement est multidimensionnel, car il «*recourra pour sa part à toute une série de facteurs, dans cinq domaines distincts: la réputation en matière de recherche, la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, l'ouverture sur l'international, la réussite en matière de transfert de connaissances (partenariats avec des entreprises et des jeunes pousses, par exemple) ainsi que la contribution à la croissance régionale.*»¹² Par ailleurs, les utilisateurs pourront eux-mêmes établir leur propre classement en fonction des indicateurs et des critères de pondération des facteurs qu'ils souhaitent prendre en compte, ce qui facilitera une démarche de *benchmarking*.

U-Multirank permet d'établir des classements selon différentes approches : à l'échelle de l'institution ; au niveau d'un domaine (le test a porté sur les sciences de gestion et de l'ingénieur) ; selon le taux de satisfaction des étudiants.

Les bibliothèques figurent actuellement dans U-Multirank¹³ dans la partie consacrée à l'évaluation de l'activité Enseignement et Formation (*Teaching and Learning*) par domaine pour l'indicateur suivant :

- taux de satisfaction des étudiants pour : la disponibilité des ressources documentaires ; l'accès aux revues électroniques ; les services d'aide (*support*) et les services électroniques.

¹² Commission européenne, communiqué de presse, 30 janvier 2013 : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-66_fr.htm?locale=FR

¹³ U-Multirank : Design and Testing the Feasibility of a Multidimensional Global University Ranking, Final Report, Frans van Vught & Franck Ziegele (eds), Consortium for Higher Education and Research Performance Assessment, CHERPA-Network, June 2011. http://ec.europa.eu/education/higher-education/doc/multirank_en.pdf

Cet indicateur est l'un des 10 composant l'enquête de satisfaction auprès des étudiants. On notera que les résultats du test donnent la note A (la plus élevée) pour la faisabilité de l'indicateur, mais la note B (moyenne) pour sa pertinence.

On constate aussi que les bibliothèques ne figurent pas dans les indicateurs de l'activité de recherche. Ceux-ci comprennent notamment des indicateurs bibliométriques relatifs au volume total de publications et aux publications de recherche fréquemment citées.

Mais la prise en compte des bibliothèques dans U-Multirank devrait s'améliorer, à la suite de propositions récentes de la Ligue des bibliothèques européennes de recherche (cf. Annexe 4).

Deux indicateurs composites devraient être intégrés dans U-Multirank, l'un relatif à la formation, l'autre à la recherche :

L'indicateur composite relatif à la formation est établi à partir de deux indicateurs :

- la disponibilité horaire des places assises par étudiant (c'est une variante de l'indicateur français figurant dans la LOLF, car il ne prend en compte que le nombre d'étudiants à desservir et exclut du calcul le nombre d'enseignants à desservir) ;

- le nombre annuel de séances de formation divisé par le nombre total d'étudiants.

Les données de l'ESGBU sur la formation des usagers comprennent : le nombre d'heures réalisées, le nombre d'étudiants formés. Afin de renseigner cet indicateur, il conviendrait d'y ajouter le nombre de séances de formation sur la base d'une définition claire¹⁴.

Trois pondérations entre ces indicateurs sont proposées, selon que l'on met l'accent sur la disponibilité de la bibliothèque comme équipement, ou sur l'activité de la bibliothèque, ou que l'on choisit une moyenne entre les deux.

L'indicateur composite relatif à la recherche est établi également à partir de deux indicateurs :

- le nombre de titres de revues en cours disponibles au sein de l'institution divisé par le nombre de champs disciplinaires dans lesquels l'institution est active. Cette formule est choisie de préférence à un ratio prenant en compte le nombre d'enseignants-chercheurs, car elle donne une indication du nombre de titres pertinents sans désavantager les grandes universités ni favoriser les universités plus petites qui couvrent un plus petit nombre de domaines de recherche ;

- le nombre de téléchargements d'articles de revues par enseignant-chercheur. Au début, cet indicateur porte sur une seule année ; par la suite il portera sur la moyenne des trois dernières années.

¹⁴ Une séance de formation pouvant être de durée variable, il serait toutefois plus pertinent qu'U-Multirank retienne le nombre d'heures de formation.

Trois pondérations entre ces indicateurs sont proposées, selon que l'on met l'accent sur l'offre de ressources de la bibliothèque ou sur l'usage de ces ressources ou que l'on choisit une moyenne entre les deux.

Le référentiel des champs disciplinaires doit être clairement défini, le rapport final U-Multirank mentionnant une quinzaine de champs sans les lister.

4. La vision territoriale : les diagnostics Strater

Le projet Strater de stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche, lancé en 2009 par le MESR, vise à élaborer un outil de diagnostic partagé entre l'Etat et les partenaires au niveau territorial (les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, mais aussi les Régions), qui devra ensuite se transformer en outil de stratégie, notamment à travers des schémas régionaux.

4.1.1. *Vision synthétique : contribution pour un diagnostic*

Strater¹⁵ a pour objet de donner une vision synthétique du territoire. Les éléments d'information pris en compte sont notamment :

- *les principales implantations géographiques ;*

La carte de ces implantations inclut :

- les sièges d'université ; les sites secondaires d'université (les «antennes délocalisées») ; les établissements universitaires privés ; les sites d'IUT ; les écoles d'ingénieurs ; les écoles de commerce, gestion et comptabilité ; les écoles juridiques et administratives ; les écoles supérieures d'art et de culture ; les écoles paramédicales et sociales ; les autres écoles ;

- les implantations d'organismes de recherche ;

- les implantations de sections de techniciens supérieurs et de classes préparatoires aux grandes écoles.

- *l'offre de formation universitaire et le potentiel de recherche ;*

Les effectifs étudiants par niveau de diplôme (licence hors licence professionnelle ; master ; doctorat) et le nombre de chercheurs produisant par unité de recherche sont répartis dans chacun des dix *domaines scientifiques* (Mathématiques ; Physique ; Terre, Univers, Espace ; Chimie ; Biologie, médecine et santé ; Sciences humaines ; Sciences sociales ; Sciences pour l'ingénieur ; Sciences et technologies de l'information et de la communication ; Sciences agronomiques et écologiques).

- *les chiffres clé* (aucun indicateur sur la documentation à ce jour) ;

- *les principaux enjeux ;*

- *les forces, faiblesses, opportunités et menaces ;*

¹⁵ Les territoires d'Outre-mer font l'objet d'un diagnostic spécifique, StraTOM.

- les investissements d'avenir.

4.1.2. Approche quantitative

Les diagnostics régionaux incluent depuis 2012 des éléments relatifs à la documentation, sous l'angle de l'offre documentaire (figurant ci-dessous en gras).

L'approche quantitative comprend cinq volets :

1. Les institutions et les ressources humaines.

Est incluse ici une rubrique relative à l'offre documentaire dans les établissements d'enseignement supérieur, avec notamment un tableau comprenant deux indicateurs de l'offre documentaire globale:

Disponibilité horaire d'une place assise / étudiant (cf. l'indicateur LOLF)

Nombre de documents / usager (étudiants et enseignants chercheurs)

Il conviendrait de voir ce qui est compté au nombre des documents. D'après le ratio publié, il semble que ne soient comptabilisés que les livres.

2. Le potentiel de formation, avec les indicateurs suivants :

- Le taux de réussite au baccalauréat par type de baccalauréat
- La démographie étudiante (stock et flux, caractéristiques de la population étudiante, taux de boursiers, mobilité, restauration et logement, étudiants handicapés)
- Les effectifs de l'enseignement supérieur par type de formation (université, CPGE, STS, écoles) et par cursus (L/M/D) ; les formations de santé
- Les effectifs des étudiants inscrits en université par cursus
- Les effectifs des étudiants inscrits en université par grande discipline. *Ici, la répartition se fait non en dix domaines scientifiques mais en six groupes (droit, sciences économiques et AES ; LLSH ; Santé ; Sciences ; Formation ingénieurs ; STAPS).*
- L'insertion professionnelle des diplômés de master
- Les effectifs de docteurs par grandes disciplines (en trois secteurs : droit sciences économiques ; LLSH ; Sciences et santé).
- Les écoles doctorales
- **L'offre documentaire à destination des étudiants**

- Dépenses en ouvrages (en €) par étudiant en 2010

- Nombre de prêts par étudiant

- % étudiants formés à la documentation dans les cursus

Un autre élément apparaît en commentaire : l'importance des bibliothèques de composante et le degré de dispersion documentaire.

- Les initiatives d'excellence en formation innovante.

3. Le potentiel de recherche, avec les indicateurs suivants :

- Rang national selon plusieurs indicateurs, notamment pourcentage de la production scientifique nationale.
- Poids de la recherche privée et de la recherche publique
- Poids de chaque organisme de recherche en ETP
- Grandes infrastructures de recherche, infrastructures de recherche, pôles
- **L'offre documentaire à destination des chercheurs**

- Dépenses (en €) en ressources électroniques par chercheur

Cela suppose que les dépenses en ressources électroniques sont dédiées à la recherche ; étant donné le poids des abonnements à des bouquets de revues et à des bases de données spécialisées, c'est actuellement vrai pour la plus grande partie de ces dépenses, surtout en sciences dures, mais à nuancer pour les sciences humaines. Mais le compte par chercheur exclut les doctorants, fortement consommateurs de ressources électroniques.

- Nombre de téléchargements d'articles par chercheur

La même remarque peut être faite.

Ces deux indicateurs ont pour source l'ESGBU et ne portent que sur l'activité des BU, hors organismes.

- Poids national d'enseignants chercheurs et chercheurs producteurs dans des unités classées A+ et A par l'AERES, pour l'ensemble et par grand secteur
- Poids national en soutiens obtenus de l'ANR
- Poids national et facteur d'impact de la production scientifique par discipline (sciences dures).
- Les investissements d'avenir.

4. Le potentiel d'innovation,

5. Les données socio-économiques.

Pour récapituler, **sept indicateurs documentaires sont actuellement retenus par STRATER :**

Les résultats indiquent pour chaque indicateur : la moyenne pour la région, les valeurs maximum et minimum au sein de la région, la moyenne nationale et le rang de la région.

L'offre documentaire

Disponibilité horaire d'une place assise / étudiant

Nombre de documents / usager (étudiants et enseignants chercheurs)

L'offre documentaire à destination des étudiants

- Dépenses en ouvrages (en €) par étudiant en 2010

- Nombre de prêts par étudiant

- % étudiants formés à la documentation dans les cursus

Un autre élément apparaît en commentaire, relatif aux bibliothèques de composante et au degré de dispersion documentaire.

L'offre documentaire à destination des chercheurs

- Dépenses (en €) en ressources électroniques par chercheur

- Nombre de téléchargements d'articles par chercheur

5. Quelques pistes pour évaluer une politique documentaire de site

5.1. Site universitaire et site documentaire

Si la définition de la politique documentaire est articulée avec la politique scientifique et de formation du site, la variété des acteurs et partenaires peut influencer sur la définition de la politique documentaire, qu'il s'agisse de la présence d'établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères¹⁶ ou des collectivités territoriales. Notamment, *le degré de coopération avec les bibliothèques municipales et les centres de documentation et d'information des lycées* est un élément significatif.

Le site documentaire recouvre le site universitaire, mais il a un périmètre local qui en diffère en partie, et qui est source d'enrichissement. Certaines ressources des bibliothèques municipales¹⁷, des archives, des musées (notamment des musées municipaux d'histoire naturelle) sont d'intérêt pour l'enseignement supérieur et la recherche, et peuvent faire l'objet de collaborations fructueuses. Il peut en être de même des relations avec les CDI des lycées, notamment dans le cadre d'une continuité Bac-3/Bac+3.

La place du site dans la carte documentaire nationale et internationale a également son importance, dans le cas où il accueille des fonds d'intérêt national (patrimoniaux, scientifiques...), ou bien si une ou plusieurs des bibliothèques ont des missions nationales (CADIST, coopération avec la BnF), participe à des réseaux thématiques (par exemple, le Réseau national des bibliothèques de mathématiques) ou à des projets européens.

De plus, la politique du site est *en interaction avec des politiques nationales*, portées par d'autres structures importantes pour la documentation (UNR, UNT notamment..). Le développement du *e-learning* au sein du site universitaire comme à l'extérieur est une donnée importante pour la documentation.

La politique documentaire de site peut avoir un degré plus ou moins grand de formalisation, qui peut aller jusqu'à un schéma, ou même être précisée dans une carte documentaire de site. Les questions importantes dans cette démarche sont les suivantes :

¹⁶ Qui seront dorénavant en cotutelle MESR.

¹⁷ Par exemple, la présence à la bibliothèque municipale de Lyon du fonds des jésuites de Chantilly (le Centre des Fontaines) est un élément majeur pour la recherche en sciences humaines, et les universités participent à un conseil scientifique pour la gestion et la valorisation de ce fonds.

- L'expertise technique s'appuie-t-elle sur des orientations politiques et stratégiques validées par les instances ?
- Quelles sont les mutualisations pertinentes, efficaces ? S'agit-il de partager des ressources communes ? de constituer des services communs ?
- Quelles sont les complémentarités et les redondances dans les politiques d'acquisition, de conservation et de services aux publics ?

Notamment, les arbitrages peuvent résulter d'une *conciliation entre une logique de proximité et une logique de partage*. En effet les approches sont différentes entre la documentation étudiante, où l'exigence de proximité est plus forte, et la documentation recherche, qui fonctionne plus en réseau. Les besoins documentaires diffèrent selon les cas : au plus près des lieux d'étude pour les uns; pour un ensemble plus large d'utilisateurs pour les autres. Mais à moyen ou long terme, *le numérique modifie aussi la notion de proximité* : il s'agit moins de mettre à disposition des ressources propres à un lieu que de lieux de travail et d'étude adaptés à une communauté. En effet, les services et ressources électroniques ne sont pas attachés à des lieux, mais sont utilisés par des communautés plus ou moins larges.

Il s'agit aussi de combiner des approches de la documentation qui sont différentes selon les cas : par établissement ; par discipline ou pôle ; par type de public.

L'approche par établissement est plus ou moins lacunaire selon les cas, et demande à être mise à jour régulièrement. En effet, si la dispersion de la documentation au sein des universités entre BU et BUFR est encore réelle, la durée de vie des centres documentaires hors BU est variable. La prise en compte des ressources documentaires des UMR est rendue difficile par la complexité de la gestion budgétaire. Par ailleurs, toutes les ressources n'ont pas le même niveau d'accessibilité : certaines sont d'usage restreint, d'autres sont ouvertes à tous, et cet élément qualitatif est d'importance majeure.

L'approche par discipline pose d'autres questions. Dans la mesure où la recherche par discipline conduit à interroger des outils différents, quel est le degré de complétude et d'actualité du/des catalogue(s); son/leur interopérabilité ? Quelle est l'homogénéité des données quantitatives (nombre de documents par type) et qualitatives (discipline, langue, date de publication, niveau, etc..) ? On notera que l'approche par discipline n'est pas toujours aisée pour les ressources électroniques, notamment dans le cas de bouquets thématiques ou pluridisciplinaires, où elle demanderait des études analysant en détail le contenu de chaque ressource.

L'approche par les usagers donne un éclairage différent, car elle permet de connaître et d'observer les usages en adoptant le point de vue des usagers, et de s'intéresser à la variété des parcours et des accès. Cela amène notamment à se demander s'il y a adéquation ou décalage entre discipline des lecteurs et discipline des fonds, entre la destination d'un lieu et son usage.

La démarche fondatrice est de faire exister le site au plan documentaire auprès des utilisateurs, et ce sur plusieurs axes :

- Etablir une carte d'accès commune, éventuellement avec deux niveaux, selon que les droits d'accès sont ouverts à tous ou restreints ;
- Définir une politique commune d'accueil de publics extérieurs ;
- Organiser une ouverture large et coordonnée des bibliothèques ;
- Mettre en œuvre un accès unique aux ressources électroniques ;
- Faciliter l'accès aux ressources au moyen soit d'un accès unique à l'ensemble des catalogues ou soit d'un catalogue commun ;
- Mettre à disposition du public une cartographie des ressources et des services ;
- Faciliter la circulation des documents comme la circulation des usagers.

5.2. Quelles données ?

5.2.1. *Un bilan global*

Il s'agit d'établir un bilan global à partir de données homogènes :

- au sein de chaque université membre du site, donc s'appuyant sur des données collectées aussi bien auprès des BU que des BUFR (des bibliothèques intégrées et associées). L'enquête annuelle ESGBU comprend depuis 1990 un formulaire simplifié pour ces dernières, mais les données n'ont jamais été publiées. S'il est difficile de vérifier au plan central que toutes les bibliothèques sont effectivement prises en compte, c'est possible au niveau local où la complétude des remontées d'information peut être vérifiée. Par ailleurs, comme il ne s'agit pas de recenser des armoires mais des fonds documentaires accessibles même à un public restreint, un **seuil minimal** peut être fixé, prenant par exemple en compte au moins deux des trois critères suivants : une surface d'au moins 100 m², des collections d'au moins 100 mètres linéaires, une ouverture d'au moins 10h par semaine.¹⁸

- à l'échelle du site universitaire, pour :

- les bibliothèques de grandes écoles ;

- les bibliothèques ou centres documentaires d'unités mixtes de recherche ou d'unités propres de recherche. La difficulté, notamment pour les dépenses documentaires, mais aussi pour d'autres données d'activité, est d'avoir une vue d'ensemble des moyens, notamment pour les abonnements pris au niveau central, ou pour les téléchargements de ressources électroniques.

- les services IST.

¹⁸ Ce qui n'exclut pas de prendre en compte des bibliothèques situées en-dessous de ce seuil, si elles offrent des fonds méritant d'être pris en compte en raison de leur spécialisation ou de leur rareté.

L'homogénéité suppose également des données synchrones, portant sur la même période d'observation. Pour être valables dans le cadre de la contractualisation, ces données doivent être suffisamment récentes, c'est-à-dire porter sur l'année n-1, ce qui implique de raccourcir les délais de collecte et de traitement. Mais les délais de publication des résultats des BU se sont allongés ces dernières années¹⁹. **La fraîcheur des données, notamment dans le cadre du dialogue contractuel, est d'importance stratégique.**

Elle implique également une cohérence avec les données de même nature (par exemple portant sur le budget, les locaux ou les ressources humaines) figurant dans d'autres systèmes d'information. L'intégration d'ASIBU dans le portail d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche PapESR devrait faciliter cette cohérence.

5.2.2. *Un bilan reflétant les tendances en cours*

Ce bilan doit refléter les tendances en cours sur le moyen terme, et deux questions sont importantes :

- la place du numérique sans les ressources, les services et les usages;
- les services présentiels par rapport aux services à distance.

Il s'agit aussi d'intégrer la documentation dans la stratégie d'ensemble, ce qui amène à voir quelle place est accordée :

- aux ressources (pour lesquelles les données disponibles sont le plus nombreuses) ;
- aux services rendus ;
- aux effets sur le système (la contribution à la formation, à la recherche, à l'insertion professionnelle notamment).

5.2.3. *Indicateurs éligibles*

Il semble difficile, dans une démarche en cours de construction et devant prendre en compte des spécificités territoriales, de proposer une liste fermée d'indicateurs. Les indicateurs qualifiés ici d'éligibles le sont parce qu'ils reposent sur des données qui peuvent être collectées auprès de toutes les bibliothèques ou tous les centres ou services documentaires concernés et qu'ils font sens au niveau global du site. Cela n'est pas exclusif de démarches plus fines ou plus exhaustives au niveau des établissements et institutions membres du site.

¹⁹ En effet, actuellement, la collecte des données dans la base de données est lancée 5 ou 6 mois après la fin de l'exercice (sauf pour les données nécessaires aux indicateurs LOLF, demandées aux établissements dès le mois suivant la fin de l'exercice). Elle s'achève 9 mois après la fin de l'exercice. Le principal défaut est actuellement le délai entre la fin de l'exercice et la mise à disposition publique des données : il est passé de 21 mois pour le premier Annuaire des bibliothèques universitaires publié en 1988 à 32 mois pour l'Annuaire 2008. Il en est de même pour la mise à disposition des données dans ASIBU : celles de 2010 ont été ouvertes 29 mois après la fin de l'exercice.

Par ailleurs, **le présent rapport n'identifie pas d'indicateurs documentaires propres à la formation ou à la recherche**, dans la mesure où la destination n'est strictement identifiable ni pour les collections et les acquisitions (sauf à établir une simplification rapportant les achats d'ouvrages à la formation), ni pour les usages (sauf à faire un raccourci rapportant les téléchargements uniquement aux chercheurs). En simplifiant, on peut rapprocher les collections d'ouvrages et les prêts de la formation, les ressources électroniques et les téléchargements de la recherche. Mais à terme la documentation pédagogique (y compris les livres) sera de plus en plus électronique. **Il convient donc d'élaborer au niveau de chaque site une approche plus fine du partage entre la documentation pour la formation et la documentation pour la recherche, en fonction des missions, des publics et des usages.**

Tableau 2 – Indicateurs éligibles à l'échelle du site

Locaux, capacités d'accueil et ouverture	
1.	Surface en m ² par étudiant
2.	Disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque (indicateur LOLF)
Services rendus	
3.	Utilisation de documents physiques : nombre total des prêts + des communications en accès indirect / total étudiants + enseignants + chercheurs
4.	Prêt entre bibliothèques ou fourniture à l'extérieur de documents électroniques: % demandes reçues / total des demandes reçues et des demandes émises
5.	Nombre total de téléchargements de ressources numériques / total étudiants + enseignants + chercheurs
6.	Nombre total de téléchargements d'articles par enseignant-chercheur ou chercheur (indicateur U-Multirank)
7.	Formation des utilisateurs : % utilisateurs ayant suivi une formation par niveau (licence, master, doctorat, enseignant ou chercheur)
Personnels	
8.	Personnels : ETPT x 1000 / total étudiants + enseignants + chercheurs
9.	Personnels : % ETPT professionnels des bibliothèques ou de la documentation ou de l'IST
Budget	
10.	Budget : dépenses documentaires totales ²⁰ / total étudiants + enseignants + chercheurs
11.	% des dépenses documentaires totales consacrées à l'acquisition de ressources numériques
Collections physiques	
12.	Nombre de volumes de livres imprimés / total étudiants + enseignants + chercheurs
13.	Nombre total de titres de périodiques imprimés morts et vivants / total étudiants + enseignants + chercheurs
14.	% périodiques imprimés en cours d'abonnement / nombre total de titres de périodiques imprimés morts et vivants
Ressources numériques	
15.	Livres électroniques : nombre de titres / total étudiants + enseignants + chercheurs
16.	Périodiques électroniques en cours d'abonnement / total périodiques imprimés + périodiques électroniques en cours d'abonnement

La **disponibilité hebdomadaire de places de bibliothèque** se calcule ainsi :

²⁰ Pour les universités, qu'elles soient effectuées par le SCD ou hors SCD

- calcul des heures hebdomadaires de places assises pour chaque bibliothèque, soit la durée hebdomadaire d'ouverture multipliée par le nombre de places assises ;
- calcul de la pondération selon le volume de la collection : le volume de la collection de chaque bibliothèque mesuré en mètres linéaires divisé par le volume total des collections du site mesuré en mètre linéaires ;
- affectation de cette pondération pour chaque bibliothèque au nombre d'heures hebdomadaires de places assises ;
- totalisation pour le site du nombre d'heures hebdomadaires de places assises ;
- division de ce total par le total des étudiants, enseignants-chercheurs et chercheurs à desservir.

A terme, certains indicateurs pourraient évoluer. En effet, ceux proposés dans le tableau 2 le sont à partir de données qui peuvent actuellement être collectées pour toutes les unités documentaires, bibliothèques ou centres de documentation quel que soit l'établissement ou l'organisme. Cependant au fur et à mesure de la mise en œuvre d'une politique documentaire de site, il conviendra de se doter d'outils permettant de mesurer les progrès effectifs de la mutualisation documentaire. Par exemple, plus que le stock des collections physiques, il serait plus pertinent à terme de retenir le *% des collections de livres signalées dans un catalogue commun ou sur un portail commun*, ou le *% de titres de périodiques imprimés inclus dans un plan de conservation partagée*. De même, les indicateurs relatifs aux ressources numériques pourraient évoluer de façon à mesurer le *% des livres numériques ou des périodiques électroniques accessibles à l'ensemble des utilisateurs du site*. Mais une telle évolution demande la mise en place d'un système d'information reposant sur des données plus qualitatives que celles collectées actuellement.

5.2.4. Temporalité des indicateurs

Si certains de ces indicateurs sont utilisés *pour le dialogue contractuel entre le site universitaire et l'Etat*, ou bien s'ils servent à élaborer des indicateurs composites pour ce dialogue contractuel, il est pertinent qu'ils soient calculés *en début et en fin de contrat*.

Pour le nombre (plus restreint) d'indicateurs utilisés *pour le rapport annuel de performance dans le cadre des lois de finances*, le calcul est annuel.

Pour le pilotage au sein du site universitaire, le calcul est annuel.

5.2.5. Indicateurs globaux pour le site ou indicateurs intra-site

Ce bilan global fournit en premier lieu des données d'ensemble totalisant les résultats à l'échelle du site universitaire. Sans aller au détail pour chaque unité documentaire, il faut prendre en compte le fait que le site universitaire comprend généralement des implantations dans plusieurs villes ou agglomérations urbaines. Il est donc utile de **disposer de données**

globales pour chaque ville ou agglomération au sein du site (ou chaque campus dans le cas de Paris), pour ce qui concerne :

- **les locaux, capacités d'accueil et l'ouverture** (indicateurs 1 et 2 dans le tableau 2) ;
- **les collections physiques** (indicateurs 12 à 14 dans le tableau 2);
- **l'utilisation des collections physiques** (indicateur 3 dans le tableau 2).

5.2.6. La vision par discipline ou secteur disciplinaire

La vision par discipline ou secteur disciplinaire est également **pertinente, au moins au début et à la fin du contrat, pour ce qui concerne :**

- **les collections physiques** (indicateurs 12 à 14 dans le tableau 2);
- **l'utilisation des collections physiques** (indicateur 3 dans le tableau 2) ;
- **la formation des utilisateurs** (indicateur 7 dans le tableau 2).

Si elle est surtout utile pour le pilotage à l'intérieur du site, elle peut être un élément du dialogue contractuel dans le cas où l'un des objectifs est ciblé sur une discipline ou un secteur disciplinaire.

Mais la ventilation en disciplines n'est pas aisée, car leur définition varie dans Strater :

- dix domaines scientifiques : Mathématiques ; Physique ; Terre, Univers, Espace ; Chimie ; Biologie, médecine et santé ; Sciences humaines ; Sciences sociales ; SPI ; STIC ; sciences agronomiques et écologiques ;
- six groupes d'étudiants : Droit, sciences économiques et AES ; LLSH ; Santé ; Sciences ; Formation d'ingénieurs ; STAPS ;
- trois grandes disciplines pour les docteurs : Droit sciences économiques ; LLSH ; Sciences et santé.

L'approche disciplinaire est possible pour les usagers et leurs usages (y compris les téléchargements), ainsi que pour la plupart des collections physiques. Toutefois, elle pose problème pour les ressources électroniques car certaines bases de données ou certains bouquets de revues ou de livres électroniques sont pluridisciplinaires ou thématiques.

5.2.7. Données complémentaires pertinentes pour le site

Si nous disposons d'indicateurs communs à l'ensemble des bibliothèques et des services IST des établissements, le poids des activités correspondantes est très variable, et ce qui est marginal pour l'un est important pour d'autres. La prise en compte de certaines spécificités et de façon générale de la complémentarité entre les différentes structures documentaires est de ce point de vue un élément important d'une politique documentaire de site.

Dans cette optique, les facteurs qui méritent d'être pris en compte sont les suivants :

- l'accessibilité des bibliothèques et des ressources :

- la typologie des bibliothèques selon qu'elles sont accessibles à tous les usagers du site sans restriction, ou bien selon que leur usage est restreint à certains utilisateurs (selon l'appartenance institutionnelle, le niveau ou la discipline) ;
- la présence de bibliothèques ouvertes en soirée après 20h ;
- la présence de bibliothèques ouvertes le dimanche ;
- la présence de bibliothèques ouvertes pendant les vacances universitaires ;
- le degré de mutualisation des ressources numériques, l'usage de certaines étant restreint à certaines communautés ;

- les spécificités du site au plan documentaire :

- l'existence d'un ou de plusieurs CADIST ;
- les actions de coopération avec la Bibliothèque nationale de France ;
- la présence de fonds patrimoniaux ou d'archives scientifiques ;
- le développement de bibliothèques numériques valorisant des fonds particuliers.

Tous ces critères peuvent aider à déterminer la place du site dans la carte documentaire nationale ou internationale.

- le degré de coopération à l'intérieur du site :

- l'exhaustivité plus ou moins grande du signalement des ressources physiques et numériques dans un catalogue commun ou sur un portail commun ;
- l'existence de circuits de prêt internes au site (navettes régulières entre établissements du site) ;
- l'existence d'un plan de conservation partagée des périodiques à l'échelle régionale ou interrégionale (et la participation du site à ce plan) ;
- l'accès aux ressources électroniques (et leur usage) ;
- la contribution à l'*e-learning* (signalement et accès aux ressources pédagogiques numériques, collaboration avec les enseignants et avec les services Tice) ;
- une politique coordonnée en matière d'archives ouvertes ;
- une numérisation concertée au niveau du site et en cohérence avec les programmes nationaux ;

- une veille documentaire partagée ;
- la mise en place d'indicateurs bibliométriques pour le site ;
- pour la formation des utilisateurs et pour la formation continue des personnels, la mise en place d'actions communes, concertées ou coordonnées à l'échelle du site.

- le degré de coopération documentaire avec des partenaires locaux :

- avec les CDI des lycées, dans la perspective d'une continuité Bac-3/Bac+3 ;
- avec les bibliothèques municipales, qu'il s'agisse de la valorisation de fonds particuliers de ces BM ou d'une politique d'accueil et d'ouverture concertée ou commune ou d'une politique d'acquisition concertée ;
- avec les archives et musées.

Dans la mesure où certains de ces critères sont utilisés pour le pilotage interne au site ou pour le dialogue contractuel (par exemple le degré de mutualisation des ressources numériques ou le degré d'exhaustivité du signalement dans un catalogue ou un portail commun, ou la mise en place d'actions de formation concertées ou communes), ils peuvent servir à élaborer des *indicateurs qualitatifs mesurés selon une notation appropriée, soit exprimée en pourcentage, soit à l'aide d'une cote* (par exemple selon une méthode s'inspirant du cadre d'auto-évaluation des politiques publiques : 0 = aucune action réalisée ; 1 = plan d'action défini ; 2 = plan d'action défini + mis en œuvre ; 3 = plan d'action défini + mis en œuvre + suivi de sa réalisation ; 4 = plan d'action défini + mis en œuvre + suivi de sa réalisation + actions correctives engagées si nécessaire). Une telle méthode peut être adoptée pour élaborer des indicateurs de suivi de la mise en œuvre d'un schéma documentaire du site ou d'une carte documentaire du site.

Conclusion

La politique de site, qui va être mise en œuvre par des communautés d'universités et d'établissements, se concrétise au plan territorial par des mutualisations entre les différents établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles) relevant du MESR ou d'autres ministères ainsi qu'avec les organismes nationaux de recherche. Cette politique impacte la documentation et l'information scientifique et technique, qui sont des leviers privilégiés de la mutualisation dans une société de la connaissance. L'élaboration de diagnostics et d'orientations stratégiques à l'échelle des sites pose donc la question des données et des indicateurs permettant à la fois d'établir un bilan global du site au plan documentaire, d'élaborer des orientations et d'évaluer ensuite les actions mises en œuvre. Disposer d'indicateurs documentaires pour une politique de site est donc indispensable à court terme, dans la perspective des contrats de site.

Or, les systèmes d'information sur la documentation ont un niveau inégal aussi bien pour ce qui concerne l'exhaustivité des données que leur profondeur chronologique : les bibliothèques universitaires et de grands établissements font l'objet depuis quarante ans d'une enquête annuelle dont les résultats sont publiés et accessibles sur internet ; les autres bibliothèques au sein des universités (de département, d'institut, d'UFR ou de laboratoire) sont beaucoup moins connues bien qu'une enquête annuelle allégée ait été mise en œuvre il y a vingt ans ; la connaissance des bibliothèques ou centres de documentation des UMR amène à croiser plusieurs systèmes d'information du fait de leurs financements mixtes ; les bibliothèques des écoles d'ingénieur ne font pas l'objet d'un suivi régulier par le MESR.

Compte tenu de cette hétérogénéité des systèmes d'information, le présent rapport identifie en premier lieu un noyau de données quantitatives homogènes, qui permette en l'état actuel d'établir un bilan global de la documentation à l'échelle du site universitaire et qui soit en cohérence avec les indicateurs déjà mis en place dans la cadre de la LOLF ou d'autres dispositifs nationaux ou internationaux (tel U-Multirank au niveau européen).

C'est sur la base de ce noyau de données qu'est proposée une liste d'une quinzaine d'indicateurs documentaires éligibles pour une politique de site. Ces indicateurs sont accompagnés de données qualitatives complémentaires pertinentes pour le site : l'accessibilité des bibliothèques et des ressources selon les utilisateurs, les spécificités du site au plan documentaire, le degré de coopération documentaire à l'intérieur du site ou avec d'autres partenaires locaux. C'est ensuite le dialogue des acteurs concernés aux niveaux territorial et national qui peut conduire à choisir dans cette liste des indicateurs jugés prioritaires. A terme, au fur et à mesure de la mise en place des politiques de site, certains de ces indicateurs sont appelés à évoluer vers des indicateurs permettant de mesurer les progrès effectifs de la mutualisation documentaire, pour lesquels est nécessaire la mise en place préalable d'un système d'information reposant sur des données qualitatives.

Pierre CARBONE

Annexes

- Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées ou consultées
- Annexe 2 : Tableau comparatif des données disponibles
- Annexe 3 : Tableau comparé des activités des centres de documentation recherche, des SCD et des structures de mutualisation
- Annexe 4 : Indicateurs proposés par LIBER et intégrés dans U-Multirank
- Annexe 5 : Liste des sigles et acronymes

Annexe 1
Liste des personnes rencontrées ou consultées

Alain COLAS, chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTRD), DGESIP/DGRI A4

Gaela BRU, MISTRD, DGESIP/DGRI A4

Cécile LAURENS, MISTRD, DGESIP/DGRI A4

Nicolas DI MEO, DGESIP/Pôle de financement et de contractualisation des établissements de formation et de recherche

Marie-Françoise MERELLO, chef de la mission de l'architecture du système de l'enseignement supérieur et de la recherche et des territoires, DGESIP/DGRI A1

Emmanuel WEISENBURGER, Chef du département des outils d'aide au pilotage, DGESIP/DGRI C3

Marc MARTINEZ, ADBU

Sophie MAZENS, ADBU

Eric ANJEAUX, Six et Dix

Nadine DELCARMINE, Présidente de la Commission de normalisation CN46-8 de l'Afnor Qualité - Statistiques et évaluation des résultats [des bibliothèques]

Emmanuelle JANNÈS-OBÈRE (IRSTEA) et les membres de l'association EPRIST

Marie-Pierre REDON, ENISE, représentant le groupe de travail Documentation de la Conférence des grandes écoles

Annexe 2
Tableau comparatif des données disponibles

Les données disponibles selon le type de bibliothèque ou service documentaire sont analysées ici en deux grandes rubriques : ressources et services ; usagers et usages.

Le tableau ci-dessous recense les données figurant dans les différents formulaires de l'ESGBU 2012 : Ensemble du SCD ou de la bibliothèque ; Unités documentaires ; Services IST des organismes de recherche ; Bibliothèques associées, ainsi que dans un document du groupe de travail de la CGE.

Sont recensées les données communes à l'ensemble, ainsi que les données spécifiques.

EB : ESGBU Ensemble de la bibliothèque

UD : ESGBU Unités documentaires

ORG : ESGBU Services IST des organismes de recherche

BA : ESGBU Bibliothèques associées

GE : Données du groupe de travail Documentation de la CGE

EPRIST : document du groupe de travail Eprist sur les indicateurs d'activité de l'IST Projet – version 1 20 juillet 2011

Données communes	Données spécifiques	Facteurs à prendre en compte
LOCAUX ET EQUIPEMENTS		
Surface hors œuvre	Surface allouée à l'accueil du public (UD)	
Places assises		<i>Donnée utilisée dans l'indicateur LOLF et dans STRATER</i> Places assises et accessibilité : distinguer celles accessibles sans condition à tous à l'échelle du site (notamment les étudiants de L) et celles accessibles à certaines populations d'utilisateurs
	Postes informatiques : - publics - professionnels (UD ; BA)	
PERSONNELS		
(Hors BA) : Personnes physiques, total	- Personnes physiques : Personnes physiques par catégorie (A, B, C) et sexe pour l'ESGBU (UD) Personnes physiques en distinguant la catégorie A d'un côté et les catégories B+C de l'autre (ORG) Personnes physiques, total + % personnel impliqué dans des activités de mutualisation (GE)	
Données communes	Données spécifiques	Facteurs à prendre en compte

	<p>- ETP : ETP par catégorie (A, B, C) et par fonction (service interne ; service public ; fonctions support) (UD) + ETP pour les fonctions suivantes (UD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnel impliqué dans des actions de coopération nationale ou internationale - personnel affecté à des activités de formation - personnel d'autres services de l'université affecté à des tâches liées à l'activité du SCD - personnel affecté à la fourniture et au développement de services électroniques <p>ETP, en distinguant la catégorie A d'un côté et les catégories B+C de l'autre (ORG)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectif total de la structure IST en ETPT (EPRIST) : Effectif permanent dépendant directement de la structure IST de l'organisme. Doivent être pris en compte les titulaires et les contractuels (y compris les contractuels sur convention), mais pas les vacataires ou les stagiaires. - Effectif total de la fonction IST en ETPT (EPRIST) : Effectif permanent ayant des activités IST, y compris en dehors de la structure IST de l'organisme. Doivent être pris en compte les titulaires et les contractuels (y compris les contractuels sur convention), mais pas les vacataires ou les stagiaires - Effectif de la fonction IST cadre A (EPST) ou cadre (Epic) en ETPT (EPRIST): Au sein des effectifs de la fonction IST déjà définis, effectif des personnels de catégorie A, pour les EPST, ou des cadres, pour les Epic. Doivent être pris en compte les titulaires et les contractuels (y compris les contractuels sur convention), mais pas les vacataires ou les stagiaires. - Effectif des bibliothécaires et documentalistes en ETPT (EPRIST) : Au sein des effectifs de la fonction IST déjà définis, effectif des personnels exerçant le métier de bibliothécaire ou de documentaliste, au vu des profils de postes. Pour les EPST, on prendra les personnels relevant de la BAP F, dans la famille Information scientifique et 	
--	---	--

	<p>technique, collection patrimoniales et éventuellement dans la famille Édition multi supports, impression, graphisme.</p> <p>- Détail des ETP en distinguant la catégorie A d'un côté et les catégories B+C de l'autre, pour les fonctions suivantes : Archives ; Archives ouvertes et institutionnelles ; Bases de données ; Bibliométrie ; Bibliothèques physiques ; Communication / Animation ; Coopération / Partenariat ; Editions ; Formation ; Ingénierie de l'information (+ GED) ; Numérisation ; Ressources documentaires électroniques ; Services documentaires ; Traitement des données issues de la recherche ; Veille. (ORG ; cf. répartition des activités IST dans le document EPRIST)</p> <p>ETP en distinguant personnel professionnel / non-professionnel (BA)</p>	<p>Pour certaines fonctions des services IST assurées aussi par les SCD et les bibliothèques de grandes écoles, il faudrait avoir une vision d'ensemble.</p>
Données communes	Données spécifiques	Facteurs à prendre en compte
	<p>Statut par catégorie (A, B, C) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filière des bibliothèques (ETP) - Autres agents de l'Etat (ETP) - Autres (ETP), dont Etudiants moniteurs et vacataires 	
BUDGET		
	Recettes par source de financement (EB)	
	<p>Dépenses par nature (EB) :</p> <p>Masse salariale globale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Personnels (sur budget établissement) 2. Documentation 3. Conservation 4. Environnement documentaire (dont : Informatique documentaire) 5. Formation professionnelle 6. Gestion 7. Autres dépenses 	
	- EPRIST : Masse salariale de la structure IST	
	<p>Dépenses, total (EB, ORG)</p> <p>Dépenses totales consolidées = masse salariale comprise (GE)</p>	
	<p>Budget documentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget documentaire total de l'université (EB) + distinction du budget d'acquisition de la bibliothèque selon : - la part des dépenses consacrée à la formation (en%) 	

	- la part des dépenses consacrées à la recherche (en %). (EB)	
Données communes	Données spécifiques	Facteurs à prendre en compte
	EPRIST : Dépenses de la structure IST Dépenses (hors masse salariale des effectifs de permanents), incluant les personnels temporaires - montant hors taxes.	
Total des dépenses d'acquisition (UD ; ORG ; BA) ou des dépenses documentaires (GE) ou dépenses d'acquisition de ressources documentaires (EPRIST)	Total des dépenses d'acquisition : détail par type de document ou de ressource (livres, périodiques papier, microformes, bases de données électroniques, périodiques électroniques, livres électroniques, autres documents numériques, autres documents) (UD+ORG) Dépenses d'acquisition de ressources électroniques (EPRIST)	Pour les SCD, la somme des dépenses d'acquisition des unités ne correspond pas forcément aux dépenses documentaires collectées au niveau de l'Ensemble, car pour les périodiques papier, il est demandé d'indiquer le coût réel de ces périodiques pendant l'année 2012, quel que soit l'exercice sur lequel les abonnements ont réglés.
	Dépenses d'acquisition par type de document ou de ressource (livres, périodiques papier, microformes, bases de données électroniques, périodiques électroniques, livres électroniques, autres documents numériques, autres documents) <i>distinguées par provenance (France ; étranger) (UD)</i>	
	Dépenses de conservation (UD ; ORG)	
	Dépenses de numérisation (UD ; ORG)	
	Budget documentaire pour l'électronique (GE) Part des dépenses consacrées aux bases de données (EPRIST)	
	Budget de l'institution (GE)	
COLLECTIONS PHYSIQUES		
	Mètres linéaires, (dont ceux en libre accès), en distinguant : livres ; périodiques ; thèses papier (UD) Total mètres linéaires (BA)	Ces données doivent pouvoir être fournies pour les bibliothèques physiques des structures IST.
Livres, nombre de volumes	Livres, volumes récents ²¹ (UD) Livres, titres (UD) Livres, volumes éliminés (UD)	Discipline ou secteur disciplinaire Ces données doivent pouvoir être fournies pour les bibliothèques physiques des structures IST.
Périodiques, nombre de titres	Périodiques, titres éliminés (UD)	Discipline ou secteur disciplinaire Ces données doivent pouvoir être fournies pour les bibliothèques physiques des structures IST.
	Thèses, nombre de titres en	Discipline ou secteur disciplinaire

²¹ Volumes acquis depuis moins de 10 ans en lettres, moins de 5 ans en droit-sciences économiques, sciences, médecine et pharmacie.

	distinguant : support papier ; microforme ; électronique (UD)	Ces données doivent pouvoir être fournies pour les bibliothèques physiques des structures IST.
Données communes	Données spécifiques	Facteurs à prendre en compte
	Unités matérielles pour un ensemble d'autres documents hors numérique, distingués par catégorie : microformes (hors thèses) ; <i>manuscrits</i> ; documents cartographiques ; documents sonores ; documents graphiques ; documents audiovisuels ; autres (UD)	Ces données doivent pouvoir être fournies pour les bibliothèques physiques des structures IST.
	Archives scientifiques : unités matérielles (UD ; ORG)	Ces données doivent pouvoir être fournies pour les bibliothèques physiques des structures IST.
	<i>Documents patrimoniaux imprimés²²</i> sont recensés en : mètres linéaires ; volumes (UD)	
ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS PHYSIQUES		
Livres acquis, nombre de volumes	Livres acquis, nombre de titres (UD ; ORG) Nombre d'ouvrages acquis (EPRIST)	Discipline ou secteur disciplinaire
	Livres acquis, nombre de volumes en distinguant par provenance (français / étranger) (UD)	Discipline ou secteur disciplinaire
	Livres acquis, nombre de titres en distinguant par provenance (français / étranger) (UD)	Discipline ou secteur disciplinaire
(Hors GE) : périodiques, abonnements	Périodiques : les abonnements de l'année, en indiquant les nouveaux abonnements et ceux supprimés ; (UD ; ORG)	
	Périodiques : les abonnements de l'année, en indiquant les nouveaux abonnements et ceux supprimés - en distinguant par provenance (français / étranger) ; (UD)	
	Documents patrimoniaux acquis : - volumes - titres	
	Unités matérielles pour un ensemble d'autres documents hors numérique, distingués par catégorie : microformes (hors thèses) ; <i>manuscrits</i> ; documents cartographiques ; documents sonores ; documents graphiques ; documents audiovisuels ; autres (UD ; ORG)	
	Archives scientifiques : unités matérielles (UD ; ORG)	
	Dépôts, dons et échanges (UD)	

²² Livre ou périodique ancien (antérieur à 1914), rare ou précieux.

	<ul style="list-style-type: none"> - livres : les volumes ; les titres ; - documents patrimoniaux : les volumes ; les titres ; - thèses : titres (dont ceux soutenus dans l'université de rattachement) par support (papier, microforme, électronique) + total - les unités matérielles pour un ensemble d'autres documents hors numérique, distingués par catégorie : microformes (hors thèses); <i>manuscripts</i> ; documents cartographiques ; documents sonores ; documents graphiques ; documents audiovisuels ; autres ; - les unités matérielles pour les <i>archives scientifiques</i>. 	
Données communes	Données spécifiques	Facteurs à prendre en compte
RESSOURCES NUMERIQUES		
	<p>UD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - périodiques électroniques : nombre de titres (gratuits et payants) pour lesquels la bibliothèque donne accès à l'antériorité (stockage local ou sur site du diffuseur), dont : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de titres en cours d'abonnement ; - livres électroniques : nombre de titres (gratuits et payants) pour lesquels la bibliothèque donne accès à l'antériorité (stockage local ou sur site du diffuseur) ; - autres documents numériques : nombre de titres, <ul style="list-style-type: none"> - dont sur support physique 	<p>Pour les ressources électroniques (hors documents sur support physique), le détail par unités ne va de soi que pour celles dont l'usage est restreint à l'unité, la plupart de ces ressources étant prises en abonnement pour l'établissement.</p>
ACQUISITION DE RESSOURCES NUMERIQUES		
	<p>UD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - documents numérisés : nombre d'unités documentaires ; nombre de pages. 	
	<p>GE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de ressources électroniques 	
	<p>ORG : La question est plus complexe pour l'identification de ressources électroniques au niveau local pour les structures IST, dans la mesure où l'essentiel de ces ressources sont acquises au niveau central de l'organisme. Il s'agit alors d'identifier les ressources accessibles au niveau local (et selon la nature disciplinaire les portails thématiques).</p>	
	<p>UD ; ORG</p> <ul style="list-style-type: none"> - bases de données : Dont nombre de périodiques électroniques intégrés 	

	<p>Dont nombre de documents numériques intégrés</p> <p>- périodiques électroniques : Dont la bibliothèque ne dispose que sous cette forme</p> <p>- livres électroniques : Dont la bibliothèque ne dispose que sous cette forme</p> <p>- autres documents numériques : Dont la bibliothèque ne dispose que sous cette forme</p> <p><i>Les données ci-dessus en distinguant par provenance (français / étranger) : UD</i></p> <p>Nombre de revues en abonnement (EPRIST) : Nombre de revues scientifiques rendues accessibles sous forme électronique aux chercheurs de l'organisme, grâce aux abonnements pris en charge par la structure IST. Les revues en libre accès ne doivent pas être prises en compte, sauf si elles figurent dans un bouquet payant auquel l'organisme est abonné. On comptera uniquement les revues rendues accessibles à l'ensemble des chercheurs de l'organisme ou à l'ensemble des chercheurs d'une discipline. En revanche, on ne comptera pas les revues accessibles seulement aux chercheurs d'un site, aux usagers d'une bibliothèque, aux chercheurs d'une unité de recherche... Les revues qui seraient accessibles à l'organisme du fait de licences nationales financées au niveau des ministères de tutelle doivent être prises en compte.</p>	
Données communes	Données spécifiques	Facteurs à prendre en compte
CATALOGUES		
	EB : Collections non signalées dans le Sudoc (en %)	Notices / exemplaires localisés
USAGERS ET USAGES		
OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES		
Nombre d'heures d'ouverture par semaine (ou ouverture hebdomadaire moyenne)	UD : - nombre d'heures par semaine - nombre d'heures par an - nombre de jours par an	<i>Donnée utilisée par l'indicateur LOLF et par le Baromètre de l'action publique.</i> Les mêmes données peuvent être fournies pour les bibliothèques physiques des services IST. Ouverture : en soirée, le samedi après-midi ; le dimanche.
PUBLICS		
(Hors BA) Lecteurs inscrits	UD : Public inscrit actif ²³ en	Ne prendre en compte au niveau

²³ La notion de **public inscrit actif** (lecteur inscrit ayant réalisé un acte au cours de l'année en question : un prêt, une consultation sur place, une consultation électronique) est la plus pertinente et doit être retenue, en

(Hors BA) : Etudiants inscrits par niveau de diplôme (licence, master, doctorat)	<p>distinguant les lecteurs universitaires, les autres lecteurs et les lecteurs institutionnels (cette dernière rubrique ne concernant que les bibliothèques des grands établissements).</p> <p>Les lecteurs universitaires comprennent : les étudiants détaillés par niveau de diplôme (licence, master, doctorat) et les enseignants-chercheurs. Etudiants et enseignants-chercheurs sont ventilés par secteur disciplinaire (selon des regroupements de disciplines SISE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit-économie - Lettres - Sciences - Santé. <p>Les autres lecteurs sont distingués en deux niveaux : étudiant ; recherche.</p> <p>GE : étudiants inscrits (total + ventilation par niveau de diplôme – licence, master, doctorat)</p>	des BA que si une seule base de lecteurs est utilisée pour l'ensemble de l'université (éviter les doubles comptes).
Données communes	Données spécifiques	Facteurs à prendre en compte
Public potentiel : - nombre d'étudiants - nombre d'enseignants et/ou de chercheurs		Le public potentiel, à savoir le nombre total d'étudiants inscrits à l'université, et le nombre total d'enseignants-chercheurs, n'est pas demandé aux SCD dans l'ESGBU, mais est pris en compte dans un certain nombre d'indicateurs. Pour les services IST : les chercheurs affectés à un site peuvent être comptabilisés.
ACTIVITES		
Fréquentation : nombre d'entrées	UD + GE : Fréquentation : nombre d'entrées EPRIST : fréquentation : nombre de visites. La visite est définie comme l'action, pour un usager, de pénétrer dans les locaux de la bibliothèque.	
	UD : Consultation sur place : nombre de documents : - consultés en libre accès - communiqués sur bulletin.	Le nombre de documents consultés en libre accès est estimé sur la base de sondages.
(Hors BA) : - nombre de prêts à domicile	UD : - nombre de documents réservés	

particulier si la bibliothèque charge les fichiers d'inscrits à l'université dans son système d'information. Si la bibliothèque n'utilise pas l'annuaire de l'université, la population de lecteurs inscrits et de lecteurs actifs est identique.

- nombre de prêts (EPRIST) : Nombre de prêts directs ou fournitures à un usager d'un document sous forme non électronique (par exemple un livre) ou électronique sur support matériel (par exemple un CD-ROM).		
Données communes	Données spécifiques	Facteurs à prendre en compte
	UD : rotation des documents - rotation de la collection (en %) : il s'agit, en pourcentage, du nombre d'exemplaires prêtés pendant l'année de l'enquête, divisé par le nombre total d'exemplaires empruntables dans la collection ; - rotation des fonds récents (en %) : il s'agit, en pourcentage, du nombre d'exemplaires prêtés au moins une fois parmi ceux acquis au cours des cinq dernières années, divisé par le nombre total d'exemplaires acquis au cours des cinq dernières années et empruntables.	
Prêt entre bibliothèques, activité d'emprunteur: demandes émises	UD + ORG : Prêt entre bibliothèques, activité d'emprunteur: demandes satisfaites	
Prêt entre bibliothèques, activité de fournisseur : demandes reçues	UD + ORG : Prêt entre bibliothèques, activité de fournisseur demandes satisfaites	
	UD : détail par origine des demandes (France/étranger) pour l'ensemble des données sur le PEB	
Usage des ressources électroniques : pas de données communes pour ce service, qui est pourtant essentiel.	EB : - bases de données : nombre de sessions ; nombre de requêtes ; nombre d'unités documentaires téléchargées ; - périodiques électroniques : nombre d'articles téléchargés ; - livres électroniques : nombre d'unités documentaires téléchargées ; - autres documents numériques : nombre d'unités documentaires téléchargées ; - documents numérisés : nombre d'unités documentaires téléchargées ; - catalogue en ligne : nombre de sessions EPRIST : nombre de téléchargements : nombre de documents téléchargés depuis les services d'accès aux revues et aux e-books. EPRIST : nombre de recherches effectuées dans les bases de données	Ces données peuvent être fournies également par les grandes écoles, même si le document CGE n'y fait pas référence. En revanche, l'identification de la consultation électronique site par site est plus compliquée pour les services IST des organismes de recherche , et demande pour chacun un outil de traitement des statistiques centrales par adresse IP (voir l'INIST-CNRS, qui produit depuis 2006 des statistiques locales alimentant un tableau de bord pour chacun de ses portails). Incomplétude des statistiques, de nombreux éditeurs ou fournisseurs, notamment français, ne livrant pas de statistique au format Counter.

Données communes	Données spécifiques	Facteurs à prendre en compte
Nombre d'heures de formation	UD : - Visites guidées et démonstrations : nombre de visites ; nombre de personnes concernées ; - Formations hors cursus : nombre d'heures réalisées ; nombre de personnes concernées ; - Cours dispensés dans les cursus : nombre d'heures réalisées ; nombre d'étudiants formés – en distinguant : licence ; master ; doctorat. ORG : - nombre de personnels ayant bénéficié de formation en IST - nombre d'heures de formation par la structure IST.	
	UD : Services de référence en ligne Manifestations organisées par la bibliothèque	
	GE : Visibilité, évolution (dynamisme) : - nombre de clic pour accès aux pages « bibliothèque » - services 2.0 proposés - enquêtes réalisées - archives ouvertes - participation dans réseau - intégration à un PRES - participation dans un plan de conservation partagée	
	EPRIST : - services documentaires : nombre de demandes de documents. Nombre de documents fournis suite à des demandes de documents adressés à la structure identifiée pour rendre ce service. Les documents fournis peuvent être des documents sous forme papier ou électroniques. - archives ouvertes et institutionnelles : total des publications référencées. Nombre total de publications référencées dans le système mis en place par l'organisme. Types de publications retenues : articles, ouvrages, chapitres d'ouvrages, communications écrites, rapports, littérature grise. Les posters et les présentations de type PowerPoint ne sont pas pris en comptes ; Accroissement annuel des publications référencées - bibliométrie	

	<ul style="list-style-type: none">- ingénierie de l'information- animation / communication- coopération, partenariat- veille- édition- données issues de la recherche- archives.	
--	--	--

Annexe 3

Tableau comparé des activités des centres de documentation recherche, des SCD et des structures de mutualisation

(Extrait du rapport IGB n°2012-021, novembre 2012, *Les ressources documentaires pour la recherche au sein des sites universitaires remis par Pierre Carbone et Joëlle Claud*)

Activités (nomenclature EPRIST)	Centre de documentation recherche	SCD	Structure de mutualisation
Bibliothèques physiques : Accueil – Prêt – Gestion de fonds documentaires et patrimoniaux – Numérisation de fonds documentaires	Oui, pour certains, notamment en LSHS et en mathématiques. Dans les autres disciplines, un nombre de plus en plus grand a une activité limitée à la fourniture de services électroniques.	Oui. On note la même évolution vers le virtuel pour la documentation en sciences, technologies et santé.	Oui. Conservation partagée (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur)
Ressources documentaires électroniques : Revues et bases de données en ligne acquises et mises à disposition des chercheurs – Dispositif d'accès (portail, bureau virtuel...) – Négociations	Oui	Oui	Oui (Couperin pour les négociations, l'Abes, le CNRS et d'autres établissements pour les groupements de commande)
Activités (nomenclature EPRIST)	Centre de documentation recherche	SCD	Structure de mutualisation
Services documentaires : Recherches bibliographiques - Recherches de brevets - Fourniture de documents - Dossiers documentaires – Appui à l'expertise – Services Questions/Réponses	Oui	Oui Plus rarement pour les recherches de brevets et les dossiers documentaires.	Oui (Ubib.fr, Rue des facts, etc...)
Archives ouvertes et institutionnelles : Archives ouvertes ou institutionnelles – Bases de publications internes – Valorisation des publications vers l'extérieur – Numérisation de publications	Oui	Oui	Oui (HAL ; STAR pour les thèses)
Formation : Formations aux utilisateurs des services documentaires et des ressources électroniques – Formations sur l'IST et les publications	Oui	Oui	Oui (ENSSIB, URFIST, voir structures CNRS)
Bibliométrie : Production d'indicateurs – Études bibliométriques	Oui	Oui, dans quelques SCD	OST (outils, méthodes...)

Activités (nomenclature EPRIST)	Centre de documentation recherche	SCD	Structure de mutualisation
Ingénierie de l'information : Terminologie – Ontologies – Gestion des connaissances – Cartographie d'information	Oui	Oui si experts Afnor	Oui (Abes, Afnor)
Animation, Communication : Web – Colloques – Séminaires – Actions d'animation – Sensibilisation	Oui	Oui	
Coopération, partenariat : Coopération et prestations internationales – Partenariats en IST	Oui	Oui, dans quelques cas	Oui (ABF, ADBU, IFLA)
Veille : Veilles ciblées (scientifique, technique, réglementaire, économique, juridique, internationale...) – Bulletins de veille	Parfois	Rarement	
Édition : Activité éditoriale : revues, ouvrages – Maison d'édition...	Oui	Rarement	
Données issues de la recherche : Collecte, curation et gestion de données – Diffusion et mise à disposition	Oui	Très rarement	
Archives : Archives – Archivage des documents scientifiques et administratifs – Numérisation	Oui	Oui pour la numérisation	
Autres bases de données	Oui	Très rarement	
Photothèques – Vidéothèques...	Oui	Rarement	

Annexe 4
Indicateurs proposés par LIBER et intégrés dans U-Multirank

1. Composite indicator for Teaching and Learning

a. Definition

- i. number of workplaces per student, and the number of hours for which they are available per year (such an indicator is already generated in France);
- ii. number of training sessions provided per year divided by the total number of students.

b. Weighing (working group preferred scenario in italics)

- i. Favouring availability of the library as a commodity: indicator 1 60%, indicator 2 40%
- ii. Medium: 50% each
- iii. Favouring activity rather than passive provision: indicator 1 40%, indicator 2 60%

c. Availability, ease and means of collection

- i. Each library whose parent university participates in U-Multirank can provide data for both components of the candidate indicator

2. Composite indicator for Research

a. Definition

- i. number of current journal titles available in the institution divided by the number of fields in which the institution is active. This formula was chosen – rather than the number of titles divided by the number of staff – because it would give an indication of the number of relevant titles, and would not disadvantage large institutions, or favour smaller institutions with a restricted range of subjects.

- ii. number of downloads of journal articles per member of academic staff. In the first instance, this would relate to a single year; but in later years it might move to a three-year moving average.

b. Weighing (working group preferred scenario in italics)

- i. Favouring library resource offer: indicator 1 60%, indicator 2 40%
- ii. Medium: 50% each
- iii. Favouring resource usage: indicator 1 40%, indicator 2 60%

c. Availability

- i. Number of journals can be provided by each participating university
- ii. Number of fields depends on the typology defined by U-Multirank (and the underlying university classification system)
- iii. Number of downloads is dependant on vendor compliance with COUNTER or COUNTER-like statistics and/or library or university IT Department capacity to make good for the absence of such compliance. Provision has to be made for non-compatible vendors.

d. Ease and means of collection

- i. Each university can answer directly to the U-Multirank questionnaire, to be expertised and reviewed by a LIBER/U Multirank advisory board on a regular basis (see Memorandum of Understanding)

Annexe 5 Liste des sigles et acronymes

ADBU	Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AES	Administration économique et sociale
ANR	Agence nationale de la recherche
ASIBU	Application statistique interactive des bibliothèques universitaires
BnF	Bibliothèque nationale de France
BU	Bibliothèque universitaire
BUFR	Bibliothèque d'unité de formation et de recherche
CADIST	Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique
CGE	Conférence des grandes écoles
CPGE	Classe(s) préparatoire(s) aux grandes écoles
ESGBU	Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires
EPRIST	Association des responsables de l'information scientifique et technique des organismes de recherche français publics ou d'utilité publique
ETP	Equivalent temps plein
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
INP	Institut national polytechnique
INSA	Institut national des sciences appliquées
ISO	International Standardisation Organisation / Organisation internationale de normalisation
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
LIBER	Ligue des bibliothèques européennes de recherche
LLSH	Lettres langues et sciences humaines
LOLF	Loi d'organisation des lois de finances
PapESR	Portail d'aide au pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
RNBMRéseau	Réseau national des bibliothèques de mathématiques
RTRA	Réseau thématique de recherche avancée
SCD	Service commun de documentation
SICD	Service inter-établissements de coopération documentaire
STS	Section de technicien supérieur
UFR	Unité de formation et de recherche
UMR	Unité mixte de recherche
UNR	Université numérique en région
UNT	Université numérique thématique